

**Certificat d'approbation de moyen d'essai
n° F-06-M-1393 du 17/10/2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E091207-D10

**Variateur de vitesse pour chronotachygraphes
Stoneridge Electronics type MkII**

Le présent certificat d'approbation de moyen d'essai est délivré en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 81-883 du 14 septembre 1981 modifié, relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes utilisés dans les transports par la route, des arrêtés ministériels du 14 septembre 1981 et du 1^{er} octobre 1981 modifiés, pris pour application de ce décret, de l'arrêté du 7 juillet 2004, relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques et de sa circulaire d'application n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005.

FABRICANT :

STONERIDGE ELECTRONICS Limited – Charles Bowman avenue – Dundee DD4 9UB -
ECOSSE

DEMANDEUR :

STONERIDGE ELECTRONICS Limited – Z.I. de Saint-Etienne – 64100 Bayonne - FRANCE

OBJET :

Le présent certificat complète les certificats d'approbation de moyen d'essai suivants :

- n° 01.00.270.001.1 du 9 juillet 2001, n° 03.00.270.001.1 du 4 février 2003 et n° F-03-M-268 du 28 août 2003, relatifs au variateur de vitesse pour chronotachygraphes TVI type MkII,
- n° F-05-M-1167 du 5 juillet 2005 et n° F-05-M-1939 du 12 décembre 2005, relatifs au variateur de vitesse pour chronotachygraphes Stoneridge Electronics type MkII.

CARACTERISTIQUES :

Le variateur de vitesse pour chronotachygraphes Stoneridge Electronics type MkII objet du présent certificat diffère du modèle faisant l'objet des certificats précités par son logiciel.

Ce logiciel comporte certaines fonctions permettant de compléter le paramétrage des chronotachygraphes numériques Stoneridge Electronics type SE5000 couverts par le certificat d'homologation n° e5-0002.

La référence du logiciel du terminal portable, automatiquement affichée lors de sa mise en service, qui devient « © 2006 Rev 1.11A 7955-909 ». La somme de contrôle associée est 3E2B.

L'évolution du logiciel ne concerne pas les caractéristiques métrologiques du moyen d'essai, qui sont inchangées.

Les conditions particulières d'utilisation de l'instrument sont précisées dans le manuel d'utilisation du variateur de vitesse pour chronotachygraphes Stoneridge Electronics type MkII.

SCELLEMENTS :

Les scellements du terminal portable restent inchangés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro et la date du certificat figurant sur la plaque d'identification du terminal portable restent inchangés.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E091207-D10, chez le fabricant et le bénéficiaire.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 9 juillet 2011.

REMARQUE :

A chaque banc est associé un carnet métrologique regroupant l'identification de tous ses éléments et destiné à recevoir tous les renseignements et documents relatifs aux révisions, réparations, auto-contrôles et vérifications dont il fait l'objet.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification